



COMMUNE DE PEXIORA

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pexiora s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge CAZENAVE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	: 13
Nombre de Conseillers à la séance	: 9
Nombre de Conseillers excusés	: 4

Convocation du jeudi 28 Juin 2018

PRÉSENTS : Serge CAZENAVE, Joseph IZARD, Pierrette PELLETIER, Patrick ABAT, Claude GAUVAIN, Annelise BESSENS, Muriel ROBIDOU, Françoise RODE et Corinne SALLIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Marie BRIANE, Christophe DAUTRY, François LE GOUGUEC et Yolande TEULIERE.

Patrick ABAT est nommé secrétaire.

2018/14 : CONVENTION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L' ATD11 (Agence Technique Départementale de l'Aude)

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) qui peut apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la voirie, du bâtiment et des ouvrages d'art. Les prestations fournies par l'ATD11 seront facturées à l'heure pour l'intervention des ingénieurs et des techniciens (assistance à maîtrise d'ouvrage, voirie, bâtiment) et à l'ouvrage pour la surveillance des ouvrages d'art.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de passer une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) entre la commune et l'ATD11, en vue du projet d'aménagement des espaces du centre bourg et abords.

Le Conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** à bénéficier de l'assistance technique fournie par l'ATD11 ;
- **APPROUVE** le principe de signature de la convention pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout bon de commande avec l'ATD11 pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2018/15 : CONVENTION POUR UNE MISSION D'ANALYSE D'OPPORTUNITÉ BOIS ENERGIE AVEC LE SYADEN (Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche durable et d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal. Il précise que le SYADEN met en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie au profit des collectivités volontaires

notamment sur le bois-énergie, conformément à la délibération n°2014-49 du 10 décembre 2014, du Comité Syndical. Parmi les différentes missions sur la maîtrise des consommations énergétiques et la production d'énergies renouvelables, le SYADEN propose aux collectivités une mission d'analyse d'opportunité bois-énergie, qui entre également dans le cadre de la mission d'animation bois-énergie de l'Aude dont le Syndicat est chef de file.

L'analyse d'opportunité bois-énergie est une mission qui accompagne les collectivités dans toute la démarche d'un projet de chaufferie au bois sur un ou plusieurs bâtiments. Cette mission comprend une réunion de démarrage avec la collectivité : compréhension du projet, visite du ou des bâtiments, récupération des informations (facturés énergies, plans...) ainsi que la remise d'un rapport d'étude technique et financier, présenté lors d'une réunion de restitution à la collectivité. Si la collectivité souhaite réaliser son projet, le SYADEN accompagne alors la collectivité durant toute les étapes de son projet des demandes de subventions jusqu'à sa réalisation et le suivi de l'exploitation. Une convention, engageant le SYADEN auprès de la collectivité et décrivant précisément la mission est jointe à cette délibération. La collectivité doit notamment s'engager à fournir un pour suivre l'ensemble de la mission. A noter que cette prestation est réalisée gratuitement par le SYADEN.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adhérer à la mission d'analyse d'opportunité bois-énergie du SYADEN ;
- **AUTORISE** le SYADEN à accéder au besoin aux données de la structure et de suivre les consommations ;
- **DESIGNE** M. IZARD en qualité de référent de la commune pour le suivi du projet de bois-énergie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2018/16 : GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU CONTROLE DE LA QUALITE DE L'AIR

Considérant l'intérêt économique de constituer un groupement de commandes avec d'autres personnes publiques,

Considérant l'opportunité pour certaines communes membres et la CCPLM de se regrouper en vue de lancer une procédure de consultation pour le contrôle de la qualité de l'air intérieur de certains bâtiments propriétés des communes et de la communauté,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande relatif au contrôle de la qualité de l'air,
- **DESIGNE** la CCPLM comme coordonnateur du groupement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive aux conditions évoquées ci-dessus et annexée à la présente délibération.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2018/17 : REAMENAGEMENT ET EXTENSION DES SANITAIRES DU FOYER SOCIO CULTUREL ET SPORTIF POUR MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE HANDICAPES
- DIAGNOSTIC AMIANTE : Choix de l'entreprise

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que des entreprises ont été consultées concernant le diagnostic amiante en vue du réaménagement et extension des sanitaires du Foyer avec mise aux normes accessibilité.

Six entreprises ont été consultées et quatre ont répondu :

Entreprises	Diagnostic	Prélèvement + Analyse(en H.T.)
AUDE EXPERTISE IMMOBILIERE	450€ H.T.	3 échantillons inclus - 50€ par échantillon suppl
AMIANTE DIAGONSTIC BTP	850€ H.T.	45.50€ par échantillon
PROBATEX	1 440€ T.T.C.	12 échantillons inclus
AGENDA DIAGNOSTICS	380€ H.T.	70€ par échantillon de 1 à 5

M. le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre d'AUDE EXPERTISE IMMOBILIERE pour un montant de 450,00 H.T. incluant 3 échantillons.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'offre d'AUDE EXPERTISE IMMOBILIERE pour un montant de 450€ H.T. soit 540€ T.T.C. incluant 3 échantillons, à laquelle s'ajoutera un coût unitaire de 50€ H.T. par analyse supplémentaire.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2018/18 : REAMENAGEMENT ET EXTENSION DES SANITAIRES DU FOYER SOCIO CULTUREL ET SPORTIF POUR MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE HANDICAPES – ETUDE DE SOLS : Choix de l'entreprise

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que des entreprises ont été consultées concernant l'étude de sols en vue du réaménagement et extension des sanitaires du Foyer avec mise aux normes accessibilité.

Quatre entreprises ont été consultées et ont répondu :

ENTREPRISES	Etude de sols (base) Montant H.T.	Essai pressiométrique (option) Montant H.T.
SOLS ET EAUX	1 350.00€	1 076.00€
GEOSOLS ETUDES	1 765.28€	1 503.04€
GEOTEC France	1 800.00€	1600.00€
FONDATEC	1725.00€	1 188.00€

M. le Maire propose de retenir l'offre de SOLS ET EAUX pour un montant de 1 350.00€ H.T. à laquelle peut s'ajouter l'option sondage pressiométrique pour un montant de 1 076.00€ H.T.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'offre de SOLS ET EAUX pour un montant de 1350€ H.T. soit 1 620€ T.T.C. pour la base et 1 076€ H.T. soit 1 291.20€ T.T.C. pour l'option.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2018/19 : AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE LOISIRS PLEIN AIR – CONSTRUCTION D'UN MINI STADE MULTISPORTS – Choix de l'entreprise

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que des entreprises ont été consultées concernant la construction d'un mini stade multisports.

Trois entreprises ont été consultées et ont répondu :

- CASAL SPORT pour un montant de 50 120.00€ H.T. soit 60 144.00€ T.T.C.
- SH AMENAGEMENT pour un montant de 44 670.98€ H.T. soit 53 605.18€ T.T.C.
- AGORESPACE pour un montant de 38 589.00€ H.T. soit 46 306.80€ T.T.C.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'offre d'AGORESPACE pour un montant de 38 589.00€ H.T. soit 46 306.80€ T.T.C.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire dont le marché et les éventuels avenants.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2018/20 : AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE LOISIRS PLEIN AIR – REALISATION D'UNE PLATEFORME POUR STRUCTURE MINI STADE ET AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER PMR (Personnes à Mobilité Réduite) : Choix de l'entreprise

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que des entreprises ont été consultées concernant la réalisation d'une plateforme pour la structure du mini stade et le cheminement piétonnier PMR.

Trois entreprises ont été consultées et ont répondu :

- ENTREPRISE LEFEBVRE pour un montant de 29 782.15€ HT soit 35 738.58€ T.T.C
- ENTREPRISE COLAS pour un montant de 43 357.50€ HT soit 52 029.00€ T.T.C
- ENTREPRISE AUDE TP pour un montant de 32 385.75€ HT soit 38 862.90€ T.T.C

La solution proposée par l'Entreprise AUDE TP concernant le cheminement piéton aux normes PMR propose une épaisseur de béton désactivé de 15 cm alors que l'Entreprise LEFEBVRE propose une épaisseur de béton désactivé de 10 cm. La solution de l'Entreprise AUDE TP étant techniquement plus complète avec un coût au m3 inférieur à celui de l'Entreprise LEFEBVRE, M. le Maire propose de retenir l'Entreprise AUDE TP,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'offre de l'Entreprise AUDE TP de 32 385.75€ HT soit 38 862.90€ T.T.C.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire dont le marché et les éventuels avenants.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2018/21 : REHABILITATION ECLAIRAGE PUBLIC – RENOVATION DU CENTRE DE VILLAGE 1^{ère} Tranche – 2^{ème} phase : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU SYADEN

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN concernant l'éclairage public : Rénovation du centre du village – dossier n°18-LGPM-033.

Au titre de l'année 2019, ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie. En amont, la Commune a sollicité le SYADEN pour la réalisation d'un avant-projet cadre.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 25 000.00 € HT soit 30 000.00 € T.T.C.

- SYADEN (60%) : 15 000.00€
- Commune de PEXIORA (40%) : 10 000.00€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

- ☞ **ACCEPTE** de procéder à la rénovation du centre de village, 2^{ème} phase, dans le cadre d'économies d'énergie de l'éclairage Public,
- ☞ **APPROUVE** sans réserve l'avant-projet sommaire pour le montant de 25 000.00€ H.T.,
- ☞ **AUTORISE** M. Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,
- ☞ **AUTORISE** le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,
- ☞ **SOLLICITE** une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,
- ☞ **DESIGNE** M. IZARD Joseph comme référent de la commune pour le suivi de cette opération,
- ☞ **S'ENGAGE** à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux,

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0